RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IR-RICI-90-20-20-20120912
Date de publication : 12/09/2012

IR - Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire au capital de petites et moyennes entreprises (PME) non cotées - Calcul de la réduction d'impôt - Modalités d'application

Positionnement du document dans le plan :

IR - Impôt sur le revenu
Réductions et crédits d'impôt
Titre 9 : Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire au capital de petites et moyennes entreprises (PME) non cotées
Chapitre 2 : Calcul de la réduction d'impôt
Section 2 : Modalités d'application

1

Les modalités d'application de la réduction d'impôt sur le revenu au titre des souscriptions en numéraire au capital de petites et moyennes entreprises (PME) non cotées sont décrites dans la présente section.

Ainsi, seront précisés successivement :

- les cas de changement de situation matrimoniale du contribuable (sous-section 1, BOI-IR-RICI-90-20-20-10) ;

- l'encadrement communautaire de la réduction d'impôt (sous-section 2, BOI-IR-RICI-90-20-20-20) ;

- les règles de non-cumul avec d'autres avantages fiscaux (sous-section 3, BOI-IR-RICI-90-20-20-30).